



FREDON
OCCITANIE

VOS CONTACTS



FREDON Occitanie
04 67 75 64 48

10 chemin de la Plaine
34 990 Juvignac
fredon@fredonoccitanie.com
www.fredonoccitanie.com

Fédérations départementales

FDGDON Gard : 04 66 38 36 82

FDGDON Pyrénées-Orientales : 04 68 87 16 19

FDGDON Aude : 04 68 25 80 84

FDGDON Lozère : 04 66 49 01 56

FDGDON Hérault : 04 67 75 64 48

FDGDON Aveyron : 05 65 73 77 95

FDGDON Gers : 05 62 61 77 77

FDGDON Hautes-Pyrénées : 05 62 34 66 74

FDGDON Tarn-et-Garonne : 05 63 95 49 67

FDGDON Lot : 05 65 20 81 86

FDGDON Tarn : 05 63 48 83 60

FDGDON Ariège : 05 61 69 12 13



DRAAF / SRAL OCCITANIE
04 67 10 19 50

697 avenue Étienne Méhul, CS 90077
34 078 Montpellier Cedex
<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/>



pas jeter sur la voie publique - Crédit: photographie FREDON OCCITANIE - Elaboré



photo :
FREDON
Occitanie

Papillon du palmier

(*Paysandisia archon*)

Réglementé

Originaire d'Amérique du Sud, cet insecte est un redoutable ravageur en Europe. Ce lépidoptère, spécifique du palmier, peut s'attaquer à plus de 20 espèces de palmiers.

Ordre : Lepidoptera

Famille : Castniidae

Plante hôte : *Trachycarpus fortunei*, *Chamaerops humilis*, *Phoenix canariensis*, etc.



Répartition : **PRÉSENT**

Risque Contamination : ● ● ● ●

Nuisibilité : ● ● ● ●

Lutte : **Non OBLIGATOIRE**

faible ● ● ● moyen ● ● ● ● fort ● ● ● ● ●

Le réseau FREDON Occitanie et FDGDON, qui sommes-nous ?

FREDON Occitanie est l'Organisme à Vocation Sanitaire (OVS) pour le domaine végétal suite à la réforme du sanitaire en France (arrêté du 31 mars 2014).

Dans le cadre des missions de délégation, FREDON Occitanie et ses FDGDON assurent des missions de contrôles officiels dans les domaines de la Surveillance des Organismes Réglementés et Emergents (SORE), du Passeport Phytosanitaire (PP), de l'Export et du Contrôle des Mesures Ordonnées (CMO) ainsi que d'autres missions officielles.



1



3



2



4

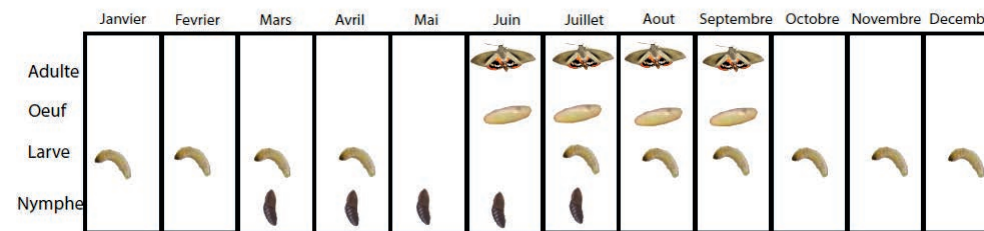
- 1 Galeries de sortie observables à la base des sections de palmes (observable toute l'année).
- 2 Développement anormal des palmes centrales (observable au printemps et été), exuvies observables sur le stipe (observables en été), dessèchement anormal des palmes (observable au printemps), dépérissement du palmier (observable toute l'année).
- 3 Perforation des palmes (observable toute l'année).
- 4 Présence de sciure sur le stipe (observable en été).

PRÉSENTATION

Paysandisia archon est originaire d'Amérique du Sud, il est présent en France depuis 2001. Il a été introduit accidentellement lors de l'importation de palmiers en provenance d'Argentine. Actuellement, aucun prédateur ou parasite n'a été capable de réguler sa population.

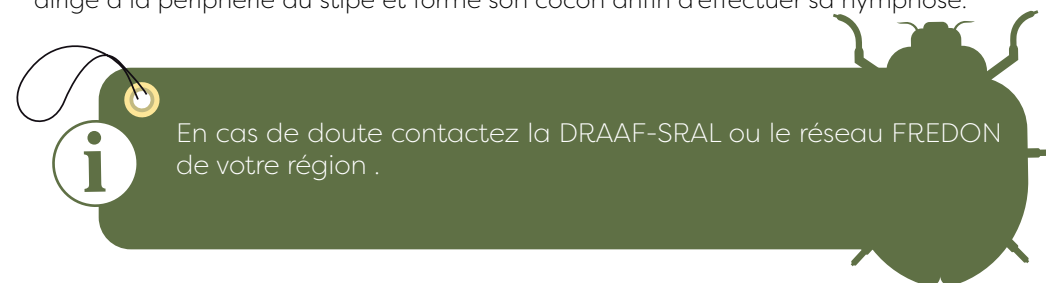
L'adulte est un grand papillon diurne dont l'envergure peut aller jusqu'à 11 cm. Son vol a lieu de juin à fin septembre. Ses ailes antérieures sont marron, et ses ailes postérieures sont rouge-orangé avec des taches noires et blanches.

CYCLE DE VIE



Ce ravageur se caractérise par une seule génération annuelle. Un cycle de vie complet peut durer entre un et deux ans. Une femelle pond entre 150 et 200 oeufs sur une durée de 10 jours en moyenne.

Les jeunes chenilles, après éclosion, pénètrent rapidement dans les tissus du palmier, creusant des galeries, majoritairement longitudinales, de 20 à 30 cm de long en moyenne. La larve de couleur blanche peut atteindre très rapidement 8 cm de long. Puis la chenille se dirige à la périphérie du stipe et forme son cocon afin d'effectuer sa nymphose.



MOYENS DE LUTTE

Lutte Physique

Destruction des sujets dépérissants ou morts avant émergence des adultes.
Destruction mécanique des larves et cocons (curetage des galeries).
Application de glu (renseignez-vous auprès d'un applicateur agréé).

Lutte Biologique

Traitement avec des préparations à base de nématodes entomopathogènes (*Steinernema carpocapsae*). Se reporter aux indications des distributeurs pour les doses et les périodes d'applications.

Traitement avec un produit phytopharmaceutique formulé sous forme de microgranulé contenant des spores de *Beauveria bassiana*. Se reporter à l'annexe de l'arrêté du 5 Juin 2009 (le produit est réservé à un usage professionnel).

Lutte Chimique

Traitement avec certains produits phytopharmaceutiques de la gamme professionnelle autorisés pour l'usage « Arbres et arbustes d'ornement » (Traitement préventif).
Renseignez-vous auprès de votre distributeur et sur le site ephy.anses.fr.

